

## Note explicative pour s'inscrire aux périscolaires et mercredis de la Communauté de Communes Plaine du Rhin



Chers parents,

Les inscriptions au périscolaire auront lieu du **9 mars 2026 à 11h au 13 mars 2026 à 16h** pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Pour les enfants déjà inscrits en 25/26 : demande d'inscription par les familles via l'Espace Famille d'iNoé (périscolaire et/ou mercredis).

Pour les familles s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois : demande d'inscription par mail à la structure concernée en y rajoutant l'**attestation Employeur des 2 parents**. La directrice vous transmettra ultérieurement un lien de 1<sup>ère</sup> connexion à votre Espace Famille avec vos identifiants.

### **POUR TOUTES LES FAMILLES :**

**Connectez-vous à votre Espace Famille (via google chrome) :**

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11701719#connexion&144732>

Déposez les documents nécessaires (Fiche Sanitaire de Liaison qui est téléchargeable sur notre site internet [www.animation-fdmjalsace-ccpr.com](http://www.animation-fdmjalsace-ccpr.com), copie des vaccins, attestation Employeur des **2 parents** datées de 2026, ou attestation de l'employeur datée de 2026 si **monoparental**, attestation d'assurance 26/27 si disponible). **La structure redemandera une attestation d'employeur pour JANVIER 2027.**

**Attention : les réservations « permanentes » sont prioritaires ! Les réservations « sur planning » sont acceptées en fonction des places disponibles.**

Pour procéder à l'inscription, cliquez à gauche sur le Prénom de votre enfant, déposez **TOUS** les documents, signez le Règlement de Fonctionnement et la RGPD, vérifiez vos coordonnées et les informations utiles.

Le directeur de votre structure validera ou non votre demande dans un délai de 48h.

Après la validation du **dossier COMPLET** par le directeur, il **VOUS** faudra faire les réservations pour **TOUTE** l'année scolaire (périscolaire et mercredis).

**S'il n'y a plus de places disponibles, vous basculerez automatiquement en liste d'attente.**

**Attention, à partir du 13 mars 2026 à 16h, l'ESPACE FAMILLE sera fermé et plus aucune modification ne pourra être faite.**

**Attention : aucun dossier papier ne sera accepté !**

**Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement :** c'est la même procédure que le périscolaire/mercredi.

**Connectez-vous à votre Espace Famille (via google chrome) :**

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11701719#connexion&144732>

Les dates des inscriptions sont mentionnées dans le livret, rubrique « Dates, Lieux, contacts des vacances 2025-2026 : 3-11ans ». Les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés sur ou en-dehors de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin sont acceptés. (voir Règlement de Fonctionnement).

**La validation du centre de loisirs se fera dès paiement EN LIGNE dans votre panier et UNIQUEMENT par CARTE BANCAIRE. Attention la validation du panier doit être faite dans un délais de 15 minutes.**

**Si vous avez des chèques ANCV, il faudra contacter la directrice du/des centre(s) de loisirs concerné(s) (Rubrique CONTACTS du livret).**

Recevez nos cordiales salutations.

L'équipe de Direction des Périscolaires de la Communauté de Communes Plaine du Rhin.